MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie 05230 PRUNIERES

Téléphone: 04.92.50.65.89 Email: <u>contact@prunieres.fr</u> Web: www.prunieres.fr



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 juin 2022

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le mardi 21 juin 2022 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents: Jacques BILLON-TYRARD, Michel De RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Robert FRAYSSINES. Monsieur Jacques BILLON-TYRARD est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 31 mai 2022.

Monsieur Michel De Rancourt souhaite ajouter avoir déclaré ne pas avoir pu se rendre à la dernière réunion de l'ASA de Pra Périer qui a eu lieu le 30 mai dernier.

Le Compte-rendu du 31 mai 2022 est approuvé.

A- Ordre du jour :

1°) Emprunts dans le cadre du projet de rénovation du réseau d'eau potable

Monsieur le 1^{er} adjoint délégué aux finances informe que le projet suppose de réaliser courant 2022, deux emprunts distincts afin de ne pas léser la capacité de financement de la collectivité. Il est proposé de souscrire :

- Un crédit-relais de 200 000 € sur deux ans dans l'attente du versement des subventions ;
- Un emprunt moyen/long terme de 200 000 € sur 20 ans.

Monsieur Pierre DOUSSOT ajoute que dans le cadre de la période actuelle, seule la Banque des territoires était jusque-là en capacité de proposer un taux fixe mais qu'elle attend la promulgation du prochain taux d'usure du 3ème trimestre 2022 pour faire son offre de prêt début juillet. Les autres propositions reçues de la part de la Caisse d'Epargne, la Banque postale et du Crédit Agricole arrivent à terme d'ici la fin du mois de juin et concernent des taux variables avec indexation. Il s'agit de délibérer afin de choisir les offres les plus intéressantes parmi celles proposées.

Après s'être fait présenter les différentes propositions des organismes bancaires, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'édition et signer les contrats de prêt :

Pour le crédit-relais : la proposition du Crédit agricole selon les critères suivants : Montant du crédit-relais : 200 000,00 € ; Durée du prêt : 2 ans ; Taux fixe :1,31 %.

Pour l'emprunt moyen/long terme : Le conseil municipal décide de réaliser les démarches afin que le Crédit Agricole puisse éditer le contrat de prêt selon les caractéristiques suivantes : Montant de l'emprunt : 200 000,00 €; Durée du prêt : 20 ans ; Taux variable : Index Euribor + marge de 1,48 % avec un taux plafond de 3,48 %.

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30. Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie.

Dans le même temps et avant la signature du contrat de prêt avec le Crédit Agricole, de poursuivre les démarches afin de bénéficier de la nouvelle offre de la Banque des Territoires qui sera connue suite à la publication du prochain taux d'usure.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

B- Questions diverses/Tour de Table :

⇒ Activités de pleine nature

Madame Evelyne PALMAS présentera un compte-rendu prochainement.

Départ de M. Pierre DOUSSOT et de Mme Evelyne PALMAS.

- ⇒ Madame Céléna MONDON informe que l'atelier créatif à destination des enfants et adolescents pour préparer la fête du miel a eu lieu le samedi 18 juin 2022 avec 4 enfants. Elle a également participé à la Commission Action sociale et gens du voyage de la Communauté de communes. Il y a un grand manque d'assistantes maternelles au sein du territoire communautaire, des réflexions sont en cours comme susciter la vocation auprès d'habitants et trouver des solutions aux familles dont les enfants sont sans mode de garde.
- ⇒ Monsieur Michel DE RANCOURT informe des avancées du travail de la Commission Plan Communal de Sauvegarde. Un projet de plan est en cours de finalisation. Il intègre la protection des personnes aux différents risques qui peuvent intervenir sur la commune et les mesures d'organisation, d'alerte et de coordination. Une réunion publique sera organisée afin de présenter le plan communal de Sauvegarde aux habitants, le partager et éventuellement, l'enrichir.
- ⇒ Madame Annie SOLDADO interpelle l'assemblée sur la sécheresse actuelle et demandent que le Maire rappelle les obligations de débroussaillement au regard du risque potentiel d'incendie lorsque les propriétaires n'entretiennent pas leur propriété. Il est rappelé qu'en cas de non-respect de cette obligation, les propriétaires s'exposent à une contravention dont le montant peut s'élever à 1 500 € et que dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire peut, après mise en demeure restée sans action, faire procéder aux travaux de débroussaillement au frais du propriétaire.

(Source : http://www.hautes-alpes.gouv.fr/prevention-des-incendies-le-debroussaillement-des-al811.html)

La séance est levée à 20h00.

